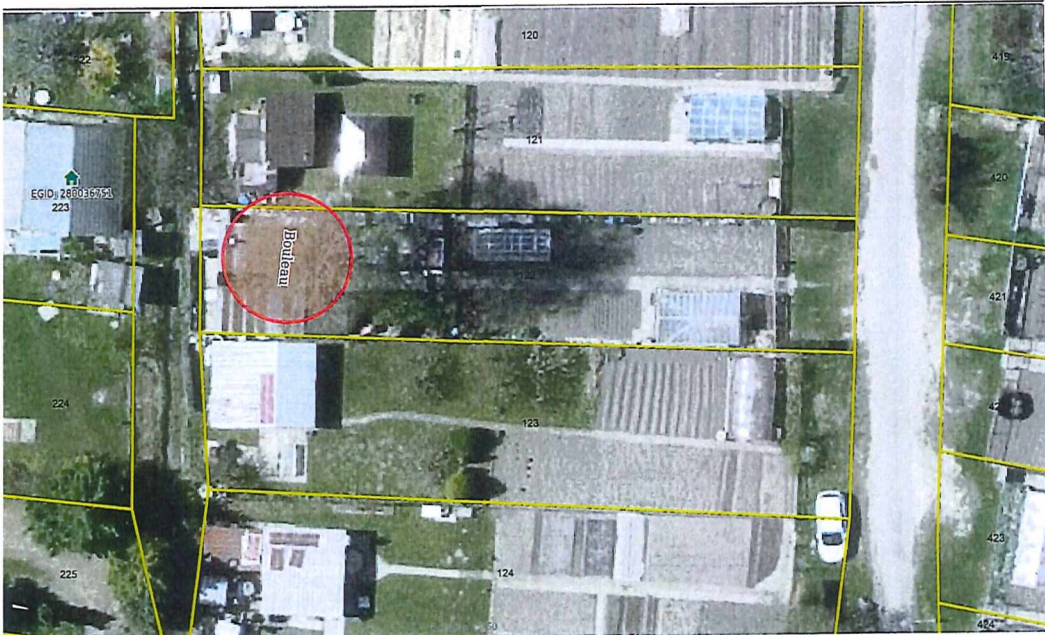




opor a mapnv.c



0 5 10 15m

ABM-2023

DEMANDE D'AUTORISATION POUR ABATTAGE D'ARBRE

Tout arbre dont le tronc est d'un diamètre supérieur à 25 cm, mesuré à 1 m du sol, les haies vives, les cordons boisés et les boqueteaux sont considérés comme un patrimoine à protéger (art. 9 à 21 du règlement d'application du 22.03.1989 de la Loi sur la Protection de la Nature des Monuments et des Sites).
Les arbres fruitiers ne sont pas concernés.

13.03.23

01.04.23

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du au

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: Commune de Grandson
Adresse: Rue Basse 57, 1422 Grandson
Parcelle n°: 412
Essence: Bouleau
Diamètre à 1 m du sol: 60
Motif de la requête: Mauvais état sanitaire, dangereux

Date: Grandson, le 06.03.2023 Signature:

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

DU SERVICE DES TRAVAUX

pourri
et soulever
par la hise
à enlever

Suite à la chute des peupliers du rideau-abri lors du réent épisode de bise, cela a accentué sa situation déjà fragilisée par la présence de pourriture. Il a été abattu en urgence. 06.03.2023

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

☐ bon ☐ moyen ☒ mauvais ☐ investigation nécessaire

PLANTATION COMPENSATOIRE

☐ oui ☐ non

Date et signature: Date et signature:

Visa du Municipal délégué:

La Municipalité autorise / refuse l'abattage avec / sans plantation compensatoire.

Date: Taxe compensatoire:

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).